

**Information de Vendée Eau, le service public de l'eau potable à  
l'attention des abonnés du secteur Vallée de la Sèvre  
- Changement d'exploitant -**

**Vendée Eau** est la collectivité locale organisatrice du Service Public de l'eau potable pour le compte de 266 des 269 communes de Vendée.

**Vendée Eau** avait choisi de confier à SUEZ – Lyonnaise des Eaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'exploitation du Service et de la facturation aux abonnés des 23 communes du secteur de la Vallée de la Sèvre, à l'issue d'une procédure réglementaire de mise en concurrence.

En 2015, le groupe SUEZ a racheté la société Nantaise des Eaux, à qui **Vendée Eau** confie par ailleurs la gestion du Service d'eau sur deux autres secteurs de Vendée ; aussi **Vendée Eau** a souhaité que le seul contrat avec SUEZ – Lyonnaise des Eaux soit transféré à Nantaise des Eaux, pour n'avoir désormais qu'un seul interlocuteur dans le groupe SUEZ.

Ainsi, la société Nantaise des Eaux sera, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, le nouvel exploitant du Service pour le compte de **Vendée Eau** sur ce secteur, en lieu et place de Lyonnaise des Eaux.

Désormais, les agents de Nantaise des Eaux sont les interlocuteurs au quotidien pour la desserte en eau potable, la qualité de l'eau au robinet, la relève de votre compteur, la facturation et le cas échéant, la résiliation de votre abonnement.



**NANTAISE DES EAUX**

26 rue de la Rainière, CS 53987 – 44339 NANTES

[www.ndes.fr](http://www.ndes.fr)

Service clientèle ☎ 02 51 300 300 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

Urgences 24H/24H ☎ 0 969 320 404

Par ailleurs, le changement d'exploitant n'a aucune incidence sur le Service de distribution d'eau potable puisque Nantaise des Eaux applique le règlement du Service et les tarifs décidés par **Vendée Eau**.

Pour les abonnés qui avaient choisi avec Lyonnaise des Eaux de régler leurs factures d'eau par mensualités prélevées automatiquement ou par prélèvement automatique à échéance, il convient pour maintenir ces modalités de paiement de retourner le formulaire de prélèvement SEPA dans les meilleurs délais **Nantaise des Eaux** dans l'enveloppe « T » fournie.

Le service clientèle de Nantaise des Eaux se tient à disposition de l'ensemble des abonnés du Service de l'eau potable pour apporter toutes précisions nécessaires.

**Vendée Eau**, en tant que responsable du Service de l'eau potable, reste également à leur disposition pour toute difficulté spécifique avec Nantaise des Eaux.

Fait à Roche sur Yon, le 13 mai 2016

Eric RAMBAUD  
Président de **Vendée Eau**

